



DOMMAGES ELECTRIQUES ET ASSURANCE VALEUR A NEUF

Par **FALKO2016**, le **27/07/2022** à **13:54**

Bonjour,

Suite à récent problème sur compteur Linky,, plusieurs appareils électroménagers ne fonctionnent plus (micro-ondes + plaque induction + machine à laver + sèche-linge et même barbecue) Je suis assuré dans le cadre de mon contrat habitation en "remplacement à neuf". Or, l'assureur m'annonce le passage d'un dépanneur en vue d'éventuelles réparations. Or dans le cadre d'un sinistre remontant à 2019, survenu peu après installation de ce type de compteur., 3 appareils avaient déjà été endommagés (lave-vaisselle + machine à laver + plaque induction). La compagnie d'assurance m'avait alors fait évaluer rapidement les dommages par un expert et j'ai été remboursé en valeur à neuf. A aucun moment il était question de réparation. Malheureusement j'ai résilié le contrat suite à augmentation du contrat d'assurance d'env. 40%.

Questions : 1° assuré en valeur à neuf, peut on me contraindre à faire réparer les appareils endommagés ? 2° si l'assureur se retourne contre ENEDIS, puis-je bénéficier du remboursement de la franchise applicable au contrat d'assurance par l'assureur ou directement par ENEDIS ?

Merci pour réponses

Par **youris**, le **27/07/2022** à **14:41**

bonjour,

si la responsabilité d'ENEDIS était reconnue, vous auriez pu vous adresser directement à ENEDIS.

Salutations